



CIP

CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE

APPRENDRE UN MÉTIER
OBTENIR UN DIPLÔME !

Appelé aussi : **accompagnateur à l'emploi**, le conseiller en insertion professionnelle (CIP) favorise par des réponses individualisées l'insertion sociale et professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion.



Afpa

Il prend en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé ... Son action vise à aider, à construire et à s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les freins rencontrés. Il elle informe et aide les personnes à effectuer des choix et à prendre des décisions raisonnées.

Nathalie, 26 ans,
CIP



« Je suis Conseillère en insertion professionnelle en Atelier et Chantier d'Insertion (ACI). Ma mission est de favoriser l'insertion socio-professionnelle de personnes éloignées de l'emploi en utilisant comme support, une activité économique. J'accompagne les personnes éloignées de l'emploi, vers une solution sociale et professionnelle durable. Il s'agit, dans un premier temps, d'aider les personnes en parcours d'insertion, à pallier les freins périphériques de retour à l'emploi (logement, santé, budget, organisation familiale, mobilité, justice, maîtrise de la langue...) avant d'amorcer le travail sur l'élaboration du projet professionnel. Dans ce métier il faut être organisé, patient, à l'écoute (empathique), autonome, dynamique, adaptable et savoir prendre du recul. Il faut également faire preuve de fermeté parfois. »

QUELS EMPLOYEURS ?

Les emplois pour ces professionnels se situent dans différentes structures publiques et privées, notamment :

- Mission Locale, PLIE, Maison de l'Emploi, Cap Emploi.
- Structures d'Insertion par l'Activité Economique (Entreprises d'Insertion, Ateliers et Chantiers d'Insertion,)
- Organismes de Formation accompagnant les projets professionnels.
- Collectivités territoriales.

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

- **Niveau scolaire terminale ou équivalent** et une première expérience de l'insertion professionnelle, y compris en bénévolat.
- Par la voie des sélections des voies directes dans un centre de formation partenaire du CFA.

LE CONTENU DE LA FORMATION

490h

D'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE
RÉPARTIES SUR 14 MOIS

Domaines de compétences

- Module 1 :** Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé.
- Module 2 :** Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- Module 3 :** Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle.



LA RÉMUNÉRATION



La rémunération d'un apprenti est calculée en % du SMIC ou en % du minimum conventionnel pour la tranche BASS.

- **>26 ans - 100% du SMIC ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant la durée de l'exécution du contrat d'apprentissage.**

	Âge de l'apprenti	1 ^{ère} année	2 ^e année
Code du Travail	18/20 ans	43 %	51 %
	21/25 ans	53 %	61 %
Fonction publique	18/20 ans	63 %	71 %
	21/25 ans	73 %	81 %
Branche privée à but non lucratif	18/20 ans	50 %	60 %
	21 / 25 ans	65 %*	75 %*